

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 :Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi premier avril, à vingt heures, Le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2021

Présents :M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, M. HEMOND Nicolas, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique.

Absents excusés : Mme CAHIER Aline ayant donné pouvoir à Mme CINTRAT. Mme GOHARZADEH Anne ayant donné pouvoir à Mme OURY.

Absent :M. JOB David, M. FORBIN Paterne

Mme Dominique OURY est nommée secrétaire de séance, assistée de Mme BOIRON-RICHET Lucile, secrétaire de mairie.

Mme le Maire demande aux membres présents d'approuver le compte -rendu de la séance précédente du 04 mars 2021. Le conseil approuve à l'unanimité

DCM 2021/022 : ACQUISITION DE TERRAIN ZD55 NOMINATION D'UN NOTAIRE

Mme le Maire donne lecture de la proposition faite par la succession de Mme SIMON Reine de céder à la commune la parcelle cadastrée ZD 55- sise « la touche » 41310 Authon – d'une contenance de 39 a 81ca. Elle informe qu'une proposition de 1.200 € a été déposée aux héritiers incluant l'acquisition de cette parcelle et les frais d'acte, proposition acceptée par courrier du 12 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir le terrain cadastré ZD 55 de 39 ares 81 centiares ;
- De fixer le tarif d'acquisition à mille deux cent Euros incluant les frais d'actes ;
- De confier à Maître Berthelot, notaire à Montoire-sur-Loir, le soin de rédiger les actes ;
- D'autoriser Mme le Maire à mener à bien cette affaire et signer les actes en découlant.

DCM 2021/023: VENTE D'UNE PARTIE DU CR 41

La commission de voirie réunie le 23 mars 2021 s'est déplacée au lieu-dit « la Bassicotière » à la demande du propriétaire de l'exploitation desservie par le chemin rural n°41.

Il a été constaté le mauvais état de ce chemin et de son pont ainsi que le fait qu'il ne desservait que la parcelle ZE 25- ferme de la Bassicotière.

Il a été proposé à M. MARMION Benoît d'acquérir la portion de chemin telle que mentionnée au plan annexé à la présente pour l'euro symbolique, dans l'état actuel, à charge pour lui de l'entretenir à l'avenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De céder la partie du CR N°41 telle qu'au plan en annexe sur bornes existantes ;
- De mettre à la charge de l'acheteur l'ensemble des frais notamment d'actes ;
- Que l'acte sera rédigé par le notaire de l'acquéreur- maître Rochereau 41100 Vendôme ;
- D'autoriser Mme le Maire à mener à bien cette affaire et signer les actes en découlant.

DCM 2021/024: ACQUISITION DE MATÉRIEL TECHNIQUE

Mme le Maire expose aux membres présents la nécessité de renouveler certains matériels techniques vétustes soit :

- Une motopompe thermique
- Une tronçonneuse

Elle présente les devis reçus à cet effet et sollicite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir auprès du garage d'Authon
 - o Une moto pompe HONDA WX10 au tarif de 415,83 € HT soit 499,00 € TTC
 - o Une tronçonneuse MS 261C guide de 45cm au tarif de 695,83 € HT soit 835 € TTC.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les devis et mener cette affaire à bien.

DCM 2021/025 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2020-

Mme CINTRAT, Maire de la commune d'Authon au titre de l'exercice 2020, quitte la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix POUR, approuve le compte administratif 2020 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	363 913,90
Recettes	443 718,23 €
Résultat	79 804,33 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	174 465,79 €
Résultat de clôture	254 270,12 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	255 166,21 €
Recettes	116 840,42 €
Résultat	-138 325,79 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1	19 668,14 €
Résultat de clôture	-118 657,65 €

État des restes à réaliser et besoin de financement de la section d'investissement

DÉFICIT DE CLÔTURE 2020	118 657,65 €
RAR 2020 DEPENSES	15 032,96 €
RAR 2020 RECETTES	44 000,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	89 690,61 €

DCM 2021/026 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2020-

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes; de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire,
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2021/027 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2021

Après avoir pris connaissance des taux indiqués sur l'état 1259, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur la pertinence d'une augmentation des taux d'imposition communaux ;

Il est fait état des dispositions modifiant cet état, notamment la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 1 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- DÉCIDE le maintien des taux d'imposition pour l'Année 2021 des contributions directes suivantes :

	Taux d'imposition de référence 2021	Produit correspondant attendu
Taxe foncière (bâti)	42,52 % (taux départemental : 24 ,40 + taux communal 2020 : 18,12)	209 539 €
Taxe foncière (non bâti)	44.90 %	43 778 €
TOTAL		253 317 €

DCM 2021/028 : AFFECTATION DES RÉSULTATS -DE L'EXERCICE 2020

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2020 à la clôture de l'exercice :

Vu le compte administratif 2020, précédemment voté, Madame le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la manière suivante :

- Au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 89 690,61 €
- Au compte 002, report en excédent de fonctionnement ; le solde disponible de 164 579,51 €
- Au compte 001, le résultat déficitaire d'investissement reporté de 118 657,65 €

Après délibération, et par 13 voix POUR, approuve la proposition de Mme le Maire décrite ci-dessus.

DCM 2021/029: VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR et 0 ABSTENTION vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 600 011,51 €

Section d'investissement (dépenses et recettes) : 334 667,13 €.

Fait à Authon, le 02 AVRIL 2021, conformément aux débats

Madame Le Maire, Marie-José CINTRAT.



55